



# **TABLEAU DES FRAIS 2011-2012**

## 1. Frais d'affiliation

---

Association régionale de soccer (ARS)	100\$
Membres associés	100\$
- Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE)	
- Club professionnel (Impact)	
- Centre de soccer	

## 2. Cautionnement

---

Pour une ligue provinciale	1,000\$ / regroupement (par regroupement : senior masculin, juvénile masculin et soccer féminin)
Pour la Coupe du Québec	
- dépôt de bonne conduite	300\$ / pour un an
- indemnité pour club lésé	100\$
Pour une Association régionale suspendue et/ou expulsée :	à déterminer par le CA

## 3. Enregistrement des joueurs / arbitres / personnel cadre

---

Joueurs :		
-amateur		compris au protocole
-professionnel national		selon la tarification de l'ACS
-professionnel provincial		75\$
(validation par la FÉDÉRATION avec contrat type dûment complété)		
Arbitres :		au prorata du membership
-régional		
-provincial		25\$
-nominé national, national et FIFA		75\$ (ACS)
Personnel cadre :		
-arbitre national		100\$
-arbitre (directeur de cours)		50\$
-arbitre (évaluateur provincial)		50\$
-arbitre (évaluateur nominé national et FIFA)		150\$

## 4. Réinsertion amateur

---

150\$ (ACS : 100\$ FÉDÉRATION : 50\$)

## 5. Discipline

---

Frais de plainte	100\$
Frais d'audition	125\$ (individu) 250\$ (organisme)
Frais d'appel FÉDÉRATION	300\$ (chèque certifié)
Frais d'appel ACS	1,000\$ + frais (chèque certifié à l'ACS)
Frais de révision (demande de pardon du président)	150\$

## 6. Indemnités de préformation

---

### 6.1- JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Les coûts de préformation qui suivent sont applicables seulement pour les joueurs amateurs qui ont joué leur soccer juvénile au Québec et qui s'inscrivent avec une équipe professionnelle évoluant au Québec :

- A) Pour chaque année où le joueur a joué son soccer juvénile au Québec jusqu'à un maximum de dix (10) ans :
- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| a. Équipe pro Division I (MLS)      | 150\$ |
| b. Équipe pro Division II (USSF D2) | 75\$  |
| c. Équipe pro Division III (CSL)    | 50\$  |
- B) Pour les joueurs qui ont évolué au niveau juvénile au Québec moins de quatre (4) ans, les montants fixes suivants seront attribués :
- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| a. Équipe pro Division I (MLS)      | 500\$ |
| b. Équipe pro Division II (USSF D2) | 250\$ |
| c. Équipe pro Division III (CSL)    | 175\$ |
- C) En plus des montants indiqués aux points A) et B), une équipe doit payer 100\$ pour chaque année où le joueur a fait partie d'une équipe du Québec au niveau juvénile  
**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

### 6.2- JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEURE

Les frais de préformation exigibles pour les joueurs & joueuses juvéniles U11 à U18 étant accueillis par un autre club et payables au club d'origine seront :

- en AAA : un montant de 150\$ pour chaque année que le joueur a passé en AAA et un montant de 150\$ pour chaque année où le joueur a été membre du programme des Équipes du Québec
- en AA : un montant de 100\$ pour chaque année que le joueur a passé en AA

Les modalités d'application des indemnités de préformation sont définies dans les Règles de fonctionnement de la Fédération.

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 7. Permis de voyage

---

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à la Fédération pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à la Fédération au moins soixante (60) jours avant la date demandée

Frais de permis de voyage :

au Canada	50\$	
aux États-Unis	75\$	
International	200\$	(ACS:100\$ FÉDÉRATION: 100\$)

Frais de retard :

Canada	20\$	par semaine de retard
États-Unis	20\$	par semaine de retard
International	20\$	par semaine de retard

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 8. Tournois

---

Tournoi / Rencontre soccer extérieur	FRAIS 2009-2010	FRAIS 2010-2011
International	200\$ + 55\$/équipe	200\$ + 55\$/équipe
National	75\$ + 50\$/équipe	75\$ + 50\$/équipe
Provincial	75\$ + 50\$/équipe	75\$ + 50\$/équipe
Festival	40\$ + 35\$/équipe	40\$ + 35\$/équipe

Tournoi / Rencontre soccer intérieur	FRAIS 2009-2010	FRAIS 2010-2011
International	100\$ + 25\$/équipe	100\$ + 25\$/équipe
National	20\$ + 20\$/équipe	20\$ + 20\$/équipe
Provincial	20\$ + 20\$/équipe	20\$ + 20\$/équipe
Festival	20\$ + 20\$/équipe	20\$ + 20\$/équipe

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours

Frais de retard :	100\$ + 25\$ par semaine de retard
Frais d'annulation :	100\$
Non respect des normes :	250\$ par infraction

## 9. Protêt

---

Les frais de protêt sont de 100\$.  
**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 10. Certificat de transfert international

---

- joueur non amateur ou professionnel venant au Canada	300\$ (ACS 200\$ / FSQ 100\$)
- joueur amateur venant au Canada	75\$ (ACS)

## 11. Taux d'intérêt sur factures en retard

---

12% par année

Une pénalité de 50\$ par semaine de retard sera applicable pour le non respect des délais sous réserve de celles déjà prévues dans ce Tableau des Frais et/ou dans les Règlements généraux de la Fédération

## 12. Tarification arbitrage

---

(ARB = arbitre / AA = assistant-arbitre)

### FORMAT AAA

	2007 ARB / AA	2008 ARB / AA	2009 ARB / AA	2010 ARB / AA	2011 ARB / AA
Senior & Universitaire	59\$ / 35\$	61\$ / 36\$	61\$ / 38\$	63\$ / 41\$	63\$ / 41\$
U17/U18 & Collégial	53\$ / 34\$	55\$ / 35\$	55\$ / 36\$	57\$ / 38\$	57\$ / 38\$
U16	40\$ / 31\$	41\$ / 32\$	44\$ / 33\$	47\$ / 35\$	47\$ / 35\$
U14	36\$ / 28\$	37\$ / 29\$	37\$ / 29\$	40\$ / 30\$	40\$ / 30\$

En sus du conducteur, des frais de déplacements seront versés aux arbitres à raison de 10\$ par tranche de 100 km (un seul véhicule par groupe) après les 25 premiers km.

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

### 13. Frais administratifs

---

- Pour tout chèque retourné	25\$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture	125\$
- Pour toute demande d'obtention de diplôme de stages déjà remis	50\$

### 14. Allocation des repas

---

L'allocation accordée (perdiem) pour une journée est de 50\$ et est réparti comme suit :

déjeuner	10\$
dîner	15\$
souper	25\$

### 15. Kilométrage

---

Pour tout déplacement excédant 25 kilomètres, des frais de déplacements de 0,40\$ du kilomètre seront versés à tous les membres d'un comité de la Fédération.

À l'exception du Colloque annuel, la Fédération assumera 50% des frais de transport des permanents/représentants des ARS lors des réunions du Collège technique, Collège des compétitions, Comité des responsables régionaux d'arbitrage, Comité des registraires et Table des directeurs généraux. S'il y a lieu, la Fédération assumera également les frais d'hébergement des régions Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Est du Québec et selon la durée des réunions, ceux des régions Estrie, Mauricie, Outaouais, Québec, Richelieu-Yamaska et Saguenay Lac St-Jean.

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

### 16. Frais de stages

---

Toute demande de stage doit être complétée sur le Site selon les indications fournies par la FÉDÉRATION au moins trente (30) jours avant la date du début du stage

La région se verra facturer un montant additionnel de 60\$ par participant (35\$ + 25\$) au-delà du nombre maximum de 20 participants

#### 16.1 Stages Entraîneurs

- Entraîneur animateur enfants (8h) 650\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle
- Entraîneur animateur jeunes (14h) 750\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle
- Entraîneur animateur senior (14h) 750\$ pour 12 participants + 35\$ / personne additionnelle

#### 16.1.2 Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun de ces stages

- DEP 320\$ par participant  
75\$ réévaluation
- Licence B provinciale et nationale 575\$ par participant
- Directeur technique de club 450\$ par participant
- DEP gardien de but niveau 1 200\$ par participant

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 16.2 Stages Arbitres

La région se verra facturer un montant additionnel de 40 \$ par participant s'il y a entre 16 et 24 inscrits

Formation	750\$ : groupe de 15 / 950\$ : groupe de 25
Promotion 3-2,2-1 et 1 à National	65\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs préparatoire	65\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs provinciaux	75\$ / participant

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 16.3 Matériel arbitres

Manuel niveau 1, 2 et 3	30\$ / volume
Ensemble pour arbitre : (Écussons, carnet de note, cartons jaune et rouge & manuel Loi du Jeu)	15\$ / ensemble
Manuel Lois du Jeu (pour les non-membres)	20\$ / volume

## 16.4 Annulation de stage

Annulation le jour même du stage	200 \$
Annulation 7 jours avant le stage	100 \$

## 16.5 Montant compensatoire au directeur de cours

Annulation le jour même du stage	100 \$
Annulation 7 jours avant le stage	50 \$

## 17. Frais pour services techniques sur demande

---

- 200\$ / ½ jour (bloc de 3 heures)
- 400\$ / jour (2 blocs de 3 heures)
- + frais de déplacement et de séjour

## 18. Pénalités de retard

---

### 18.1 Frais de retard pour tout document remis en retard :

Une amende automatique de 100\$ et par la suite, 20\$ par semaine de retard

### 18.2 Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :

- bordereaux d'affiliation des clubs & regroupements (15 avril/1<sup>ER</sup> juin)
- bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars)
- copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- protocole et chèques (31 mars)
- copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- copie des États financiers de l'ARS (31 mars)
- rapport du registraire (31 octobre)

Une amende automatique de 250\$ et par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2,000\$ après le 4<sup>E</sup> mois et subséquents (ARTICLE#55 RG)

---

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE FRAIS RELIÉS À DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC

---

### 19. Frais reliés à une demande d'équivalence de qualification d'entraîneur

---

Entraîneur-animateur enfants	60\$
Entraîneur-animateur jeunes	65\$
Entraîneur-animateur seniors	75\$
Entraîneur-animateur formé	120\$
DEP et Licence B provinciale	150\$
DEP gardien de but niveau 1	110\$

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

Les frais d'équivalence comprennent le coût du manuel.

### 20. Frais d'arbitrage pour toutes les compétitions sous la juridiction de la FÉDÉRATION y compris la FQSE

---

#### **20.1 FRAIS D'ASSIGNATION**

Par match assigné	10\$
Par changement de match de moins de 45 jours de la date cédulée	100\$

Pour les ligues provinciales tous les matchs seniors, même hors-concours, doivent être appointés par l'assignateur provincial.

---

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE ARBITRAGE PÉNALITÉS POUR MANQUEMENT

---

#### **20.2 PÉNALITÉS POUR MANQUEMENT**

##### 20.2.1.1 Retour d'assignation (une ou plusieurs) plus de 72 heures avant le match

La première fois	aucun frais
La deuxième fois	aucun frais
La troisième fois	3 matchs et plus : 15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

##### 20.2.1.2. Retour d'assignation moins de 72 heures avant le match

15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

##### 20.2.1.3 Retour d'assignation pour officier dans une autre compétition sanctionnée par la Fédération

15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

### 20.2.2 Rapport incomplet arbitre, évaluateur ou instructeur

La première fois	10\$ d'amende et délai de 72h et lettre d'avertissement. Si non-conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité
La deuxième fois	25\$ d'amende et suspension temporaire
La troisième fois	50\$ d'amende et suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à audition au comité

### 20.2.3 Feuille de match homologuée en retard (après 48 heures suivant le match)

La première fois	10\$ d'amende et délai de 48h et lettre d'avertissement. Si non-conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité
La deuxième fois	suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à audition au comité

### 20.2.4 Retard de plus de cinq (5) minutes à un match

Le premier retard	10\$ d'amende et lettre de réprimande
Le deuxième retard	25\$ d'amende et suspension temporaire
Le troisième retard	50\$ d'amende et possibilité de retrait de la liste provinciale

### 20.2.5 Absence d'un arbitre assigné à un match

Première offense	amende correspondant au tarif du match et lettre de réprimande
Deuxième offense	suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à audition au comité

**MODIFIÉ CE AVRIL 2011**

## 21. Évaluation d'arbitres

Coût de l'évaluation pour l'arbitre	50\$ par match
Coût de l'évaluation promotion pour l'arbitre	65\$ par match
Honoraires de l'évaluateur	45\$ par match
Honoraires Jeux du Québec	100\$ par jour
Des frais de déplacements seront versés aux évaluateurs après les 25 premiers km au tarif prescrit.	

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

### Absence d'un évaluateur :

Première fois	50\$
Deuxième fois	75\$
Troisième fois	100\$

## 22. Honoraires des directeurs de cours

<u>22.1 Entraîneurs</u>	<u>2008-2009</u>	<u>2009-2010</u>	<u>2010-2011</u>
Entraîneur – animateur enfants (8h)	135\$	155\$	175\$
Entraîneur – animateur jeunes (16h)	275\$	320\$	360\$
Entraîneur – animateur senior (16h)	275\$	320\$	360\$
DEP	30\$ l'heure		
DEP - évaluation	25\$ par participant (évaluateur principal) 15\$ par participant (évaluateur adjoint)		
DEP – tutorat	100\$ par participant		
DEP gardien de but niveau 1	40\$ l'heure		

Directeur technique de club	40\$ l'heure
Licence B – partie I	40\$ l'heure
Licence B – partie II	40\$ l'heure

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 22.2 Arbitres

Formation (16h)	360\$ (instructeur)
	175\$ (2 <sup>E</sup> instructeur groupe de 25)
Stages de promotion	400\$ (instructeur)
	200\$ (2 <sup>E</sup> instructeur groupe de 25)
Programme de perfectionnement	40\$ l'heure évaluateur national
	35\$ l'heure arbitre FIFA
	30\$ l'heure arbitre national
	(maximum de 200\$ par jour)

Des frais de déplacements seront remboursés aux directeurs de cours au tarif prescrit après les 25 premiers km et 50% des frais seront assumés par la région (ARS)

**MODIFIÉ CA NOVEMBRE 2010**

## 23. Déplacements

Pour les programmes techniques, chaque véhicule devra compter un nombre de quatre (4) personnes, sauf sur autorisation. Lorsque le nombre d'individus se déplaçant excédera quatre (4), un véhicule de plus sera autorisé.

**MODIFIÉ CE AVRIL 2011**